



Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Floranid 31

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais  
N- engrais contient: N,N'-(2-Methylpropylidène)-bis-urea, urea.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N,N''-(isobutylidène)diurée	6104-30-9  228-055-8  01-2119457269-28- XXXX		<= 100

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.  
Après inhalation de produits de décomposition:  
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).  
Repos, air frais, secours médical.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Poudre chimique sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition possible au-dessus de 100 °C. Produits de décomposition thermal: Isobutyraldehyd

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Non applicable

---

Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fu. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N,N''-(isobutylidène)diurée	Travailleurs	Contact avec la peau	effet systémique	37,5 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Exposition continue			
	Travailleurs	Inhalation	effet systémique	66,12 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Exposition continue			
	Consommateur	Contact avec la	effet systémique	18,75 mg/m <sup>3</sup>

Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

	s	peau		
Remarques:	Exposition continue			
	Consommateur s	Inhalation	effet systémique	16,31 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Exposition continue			
	Consommateur s	Ingestion	effet systémique	9,375 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Exposition continue			

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N,N''-(isobutylidène)diurée	Eau douce	0,5 mg/l
	Eau de mer	0,05 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,76 mg/l
	Sédiment marin	0,176 mg/l
	Sol	10,7 mg/l
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	640 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

État physique	: granuleux
Couleur	: blanc
Odeur	: très faible
pH	: env. 6,5, Concentration: 100 g/l (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: 205 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: pas facilement inflammable(s)
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: 120.000 mg/m <sup>3</sup> Milieu: air
Pression de vapeur	: Non applicable
Masse volumique apparente	: env. 700 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: 2 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -0,903 Méthode: OCDE ligne directrice 107
Température d'auto-inflammabilité	: > 140 °C
Température de décomposition	: env. 100 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Une décomposition thermique est possible au-dessus de la température indiquée. Le produit n'est pas susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique (UN S1).

Viscosité



Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif La poussière peut former avec l'air un mélange explosible.
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : L'accumulation de poussières fines peut entraîner un risque d'explosion en présence d'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Isobutyraldéhyde

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg

Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

#### **Composants:**

##### **N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg  
Remarques: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### **Produit:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: non irritant

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

##### **Produit:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: non irritant

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Composants:**

##### **N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Espèce: Souris  
Méthode: OECD Guideline 429  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **mutagénicité sur les cellules germinales**

##### **Composants:**

##### **N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

#### **Cancérogénicité**

##### **Composants:**

##### **N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Composants:

##### **N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### **N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

Donnée non disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: CL50  
Méthode: Directive 92/69/CEE, C.1, Toxicité aiguë chez le poisson



Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 29.03.2016

Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:

06.04.2023

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 500 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2
- Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les bactéries : EC0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):  
env. 640 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: boue activée  
Méthode: Donnée non disponible

**Composants:**

**N,N''-(isobutylidène)diurée:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): env. 500 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2
- Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les bactéries : EC0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):  
env. 640 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

- Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.
- Elimination physico-chimique : réduction du COD  
env. 85 %  
Remarques: Eliminable en station d'épuration.

**Composants:**

**N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:**

**N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides., La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

**Composants:**

**N,N''-(isobutylidène)diurée:**

Evaluation : Remarques: Non applicable

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

---



Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

---

## SECTION 16: Autres informations



Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 29.03.2016

Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:

06.04.2023

### Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



Version: 2.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 29.03.2016  
Référence : FDS\_779\_N

Date de révision:  
06.04.2023

DE / FR